

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Comptes administratifs et Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend acte des Comptes administratifs et rapport d'activité pour l'année 2022 de la Communauté de Communes.

Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale 24 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de notre adhésion à l'Agence Technique Départementale de Dordogne qui propose de très nombreux services pour aider les collectivités dans leurs démarches administratives et techniques quotidiennes. Dans le cadre de cette adhésion, le Conseil Municipal approuve les statuts.

Sujets divers abordés :

Stagiairisation de l'agent périscolaire et d'entretien :

Christine Bouchat qui officie à ce poste en contrat à durée déterminé depuis le 1^{er} septembre 2022 peut prétendre à un passage en tant que stagiaire au bout de son année échue.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide la stagiairisation de cet agent pour le 1^{er} septembre 2023.

Point sur la consommation électrique :

Monsieur Le Maire expose la nette augmentation du coût de l'électricité pour le point de la salle des fêtes et précise que pour cette année 2023, le kw/h s'élève à environ 0.50 cts d'euros pour les heures d'hiver et 0.18 cts d'euros pour les heures d'été affichant une consommation de 26 000 kw/h pour environ 13 000 euros.

Nouveaux conteneurs du Sictom :

Nous sommes toujours en attente de la réception et l'installation des conteneurs semi-enterrés. En effet, le Sictom rencontre un retard de livraison des matières premières composants les conteneurs. Une possibilité de début de travaux peut être envisagé pour juin. Le conseil Municipal prévoit de faire un accès pour les conteneurs situés au niveau du bourg.

Le Bar épicerie du bourg / le dépôt de pain :

Le Conseil Municipal échange sur l'avenir du bar épicerie ainsi que de sa liquidation envisageable et discute des possibilités qui permettraient de maintenir un service et un point de rassemblement dans le bourg en attendant d'éventuels repreneurs.